

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un Août à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur LAMORLETTE Christian, Maire de la Commune de VALLEROY, le Conseil Municipal de VALLEROY, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire.

Date de la convocation : 16 août 2023

Nombre de membres :

En exercice..... 15
Nombre de présents..... 09
Nombre de votants..... 12

Etaient Présents : LAMORLETTE Christian - BARTH Christian - DONNEZ Céline - PEGURRI Hervé - WITNAUER Juliane – MUSIOL Jean-Pierre – MICHAELI Catherine - PHILIPPART Michael – THIAM Lionel

Absents Représentés : BOURAHROUH Nora pouvoir à LAMORLETTE Christian

CHERRIER-LAGARDE Quentin pouvoir à PEGURRI Hervé
ROWDO Valérie pouvoir à DONNEZ Céline

Absents Excusés : THOMAS Jonathan — PINZUTTI Christelle – CORBARA Emeline –

Madame Céline DONNEZ est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) **Délibération n° 2023 DELIB021 – OLC rapport définitif de la CLECT 2023**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la communauté de communes OLC a transmis aux communes le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour une présentation devant le conseil municipal.

Ce rapport traite des sujets suivants :

- Restitution de la compétence « action sociale » aux communes de l'ex CCJ
- Remboursement du contingent d'incendie sur les attributions de compensation des communes concernées de 2018 à 2021
- Restitution de la compétence « instruction du droit des sols » aux communes de l'ex CCPB.

Il est précisé que la commune de Valleroy n'est pas concernée directement par les conclusions de ce rapport, mais les élus doivent néanmoins se prononcer sur ce point, une absence de délibération conduirait d'office à un avis défavorable.

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité

- valide le rapport de la CLECT pour l'exercice 2023

2) **Délibération n° 2023 DELIB021 – Budget Commune – Virement de crédits**

Par suite des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants, il convient d'ouvrir un crédit budgétaire au compte 7391112-014 sur le budget de la commune de VALLEROY.

Afin de faire face à cette dépense, il convient de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget de la Commune prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---------------------------------------|---|
| D 7391112 : Dégrèv. Taxe d'habit log vacants | | 1 500.00 € |
| D 6068 : Fournitures non stockés – autres mat. et fournitures | 1 500.00 € | |

3) **Délibération demandant l'intégration de projets d'Energies Renouvelables de la commune de VALLEROY dans le dispositif des Zones d'Accélération**
PROJET DE DELIBERATION REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables confie la responsabilité aux communes - en lien étroit avec leurs EPCI - de planifier le déploiement des énergies renouvelables (EnR) sur leur territoire en définissant des zones d'accélération pour chaque type d'EnR (éolien, photovoltaïque, méthanisation, géothermie, ...).

C'est dans ce cadre que la commune de VALLEROY souhaite mettre en avant différents projets et demande aux services de l'Etat référent de veiller à l'intégration de ces derniers dans le dispositif des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

La commune de VALLEROY propose les projets suivants : **Projet Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments communaux sur les parcelles cadastrales :**

Salle des fêtes parcelle cadastrale section AD n° 567

Bâtiment A parcelle cadastrale section AD n° 39

Salle des Sports parcelle cadastrale section AD n° 5

Ecole et Mairie parcelles cadastrale section AB n° 357, 358, 359 et 360

Service technique parcelle cadastrale section AB n° 794

Logement 20 ruelle Ognon parcelle cadastrale section AB n° 355

Ecole Emile Duhamel parcelle cadastrale section AB n° 354

Logements avenue Charles de gaulle parcelle cadastrale section AB n° 185

Eglise parcelle cadastrale section AB n° 117

Le projet cité ci-dessus est détaillé dans la fiche projet transmise et centralisée au sein de notre intercommunalité Orne Lorraine Confluences

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Céline DONNEZ

Christian LAMORLETTE